

Actions éducatives

Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité - 27 janvier 2015

NOR : MENE1500201N
note de service n° 2015-002 du 14-1-2015
MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Le 18 octobre 2002, les ministres européens de l'éducation ont adopté, à l'initiative du Conseil de l'Europe, la déclaration créant la Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité dans les établissements scolaires des États membres. La France et l'Allemagne ont choisi de fixer cette commémoration annuelle au 27 janvier, date anniversaire de la « libération » du camp d'Auschwitz.

Cette Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité fournit l'occasion d'une réflexion sur les valeurs fondatrices de l'humanisme moderne, telles la dignité de la personne et le respect de la vie d'autrui, qu'il importe de faire partager aux enfants de notre pays. Cette démarche conditionne l'établissement et la perpétuation de la « culture commune » qui, selon l'expression du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, a pour rôle « d'éclairer le sens des enseignements ».

L'année 2015 sera marquée par la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la libération des camps et de la victoire sur la barbarie nazie. Ce sera également le centenaire du début du génocide des Arméniens.

La Journée de commémoration du **mardi 27 janvier 2015** est l'occasion de se souvenir de ces événements tragiques mais aussi de rappeler le rôle crucial de tous ceux qui ont contribué à protéger les persécutés et parfois à les sauver au risque de leur vie. L'histoire ne manque pas d'offrir aux jeunes de notre pays des modèles qui incarnent face à la barbarie et à la violence, les valeurs positives de l'humanité, la solidarité, le courage et l'engagement.

La communauté éducative dans son ensemble, est invitée à s'associer à cette commémoration. Les enseignants engageront une réflexion avec leurs élèves sur les génocides et les crimes contre l'humanité, en liaison avec les programmes d'enseignement.

À l'échelle de l'école et de l'établissement, des manifestations ou des activités pédagogiques spécifiques pourront être organisées : rencontres avec des témoins, conférences, mais aussi débats autour d'un film, d'une exposition ou d'une représentation théâtrale, etc. Les équipes pédagogiques seront bien sûr attentives à ce que les activités proposées aux élèves soient adaptées à leur âge.

Dans chaque académie, **le référent « mémoire et citoyenneté »** assurera la coordination et le suivi des actions menées par les établissements scolaires. Il veillera à promouvoir auprès des équipes éducatives les ressources culturelles et patrimoniales que constituent localement les services des archives, les musées ou les lieux de mémoire.

Il veillera également à valoriser, notamment sur le site Internet académique, les actions remarquables. Bon nombre d'écoles et d'établissements ont su, depuis 2003, faire de cette journée un moment d'enrichissement et d'échange pour l'ensemble de la communauté éducative : ainsi convient-il de faire partager et de valoriser ces pratiques exemplaires.

Les actions significatives pourront également être portées à la connaissance de la direction générale de l'enseignement scolaire par le référent académique, pour être valorisées à l'échelon national.

Les ateliers Canopé (ex CRDP/CDDP) sont des centres ressources mobilisés par la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale et du Soixante-dixième anniversaire de la libération des camps et de la victoire sur la barbarie nazie. L'ensemble du réseau organise, le mercredi 28 janvier 2015, une journée thématique, à l'intention des équipes éducatives, portant sur l'enseignement de l'Histoire de la Shoah (présentation des outils pédagogiques, sensibilisation aux actions éducatives, conseils pratiques, etc.).

Les équipes éducatives sont invitées à consulter l'ensemble des ressources référencées sur le site Eduscol, à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/memoiredesgenocides>

La note de service n° 2014-005 du 13 janvier 2014 portant sur la Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité du 27 janvier 2014 est abrogée.

Je vous remercie de votre engagement personnel et de celui de l'ensemble de la communauté éducative dans votre académie à l'occasion de cette importante commémoration.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine